

APPEL A MANIFESTATION D'INTERETS

MODERNISATION et DIGITALISATION DE LA FORMATION

**ACCOMPAGNEMENT DES ORGANISMES DE FORMATION DE LA
REGION GRAND EST**

**AU DEVELOPPEMENT DE PARCOURS DE FORMATION
NOUVELLES GENERATIONS**

Préambule

L'accélération des mutations sociales, économiques et technologiques ainsi que la prise de conscience des enjeux environnementaux amènent à repenser notre modèle de société. Parmi les principales conséquences, il est aujourd'hui nécessaire d'adapter les individus à de nouvelles compétences professionnelles et sociales pour répondre aux besoins en compétences qui évoluent fortement avec la transformation profonde des métiers.

L'enjeu majeur pour l'action régionale est donc de construire une offre de formation professionnelle de qualité, plus attractive, en cohérence avec les besoins des entreprises et des individus, et pour ce faire la Région s'appuie sur le Plan d'Investissement dans les Compétences pour engager un cap de transformation.

Dans le cadre du Pacte Régional d'investissement dans les compétences, la Région a développé un projet intitulé « Itinéraire Compétences » qui a pour ambition de proposer aux demandeurs d'emplois une offre de service basée sur une approche par compétences, un parcours vers un emploi accompagné et jalonné d'une offre de formation individualisée et personnalisée.

Ce « concept » propose une prise en charge globale de la personne pendant son parcours de formation constitué de modules professionnels et de modules liés au développement des compétences transversales : compétences liées au monde de l'entreprise (les « soft skills »), compétences numériques et compétences de base.

Le développement d'une approche par compétences dans l'offre de formation répond à plusieurs enjeux partagés par de nombreux acteurs de la formation professionnelle et promulgué dans les dernières réformes :

- En 1^{er} lieu, elle est identifiée comme un levier d'optimisation des moyens dédiés à la formation professionnelle en permettant la construction d'une offre de formation ciblée, répondant aux besoins opérationnels du tissu économique,
- En 2nd lieu, l'approche par compétences peut être vue comme l'opportunité de former les individus au plus juste, au regard de leur capital de compétences acquis via des formations précédentes, des expériences professionnelles ou associatives. Il devrait être possible de renforcer l'individualisation des parcours en termes de contenus, méthodes et durées,
- Enfin, l'approche par compétences devra permettre la construction de parcours « hybrides » associant des contenus de formation et/ou certifications associés à différents métiers, voire à différents secteurs professionnels.

Il s'agit dès lors de sortir des logiques « catalogues » reposant sur l'achat de formations calibrées sur la seule base des référentiels de diplômes, pour entrer dans une logique de décroisement favorisant la mobilité professionnelle et la sécurisation des parcours.

L'approche par compétences nécessite également de sortir de la logique d'actions préparatoires et qualifiantes, pour demain, proposer des parcours qui intègrent le développement de l'ensemble des compétences de façon concomitante et non plus dissociée.

En effet, dans ce cap de transformation, tous les acteurs de l'écosystème sont embarqués et sont concernés par le changement de leurs pratiques. Que se soient les opérateurs du Conseil en Evolution Professionnelle, les organismes de formation, les financeurs, tous sont amenés à reconsidérer leur action ; le positionnement et l'orientation vers l'offre de formation doivent être repensés, l'offre de formation « rénovée », le modèle économique « reconsidéré » dans une logique de parcours individualisé et multi modal.

L'approche pour réussir l'évolution de l'offre de formation doit donc être globale et reposer sur plusieurs leviers d'actions, interdépendants les uns des autres et être actionnés en parallèle.

D'un autre côté, la nécessité de franchir un cap significatif dans la digitalisation de la formation s'est également imposée, notamment dans l'optique d'accélérer l'accès à des contenus digitaux, de sorte à retenir l'attention des publics en formation avec de nouveaux outils pédagogiques facilitant les apprentissages.

La transition numérique fournit à la fois de nouveaux outils et de nouvelles méthodes d'acquisitions des connaissances, aussi les opérateurs de formation se doivent de repenser et de déployer de nouvelles pratiques de formation et une appropriation des usages du numérique par leurs équipes pédagogiques.

Pour réussir cette transformation de l'offre de formation, et aller vers un nouveau modèle de formation qui repose sur une intégration plus forte des apports du digital, des apprentissages en situation de travail encouragés, une individualisation et une personnalisation accrues des parcours suppose une transformation profonde de l'appareil de formation.

Dans ce contexte et ce changement de paradigme, les organismes de formation sont amenés à réinterroger leurs pratiques pédagogiques pour répondre aux besoins en compétences et se questionner sur leur nouveau modèle économique pour une offre de formation plus agile et plus souple.

Cette modernisation attendue de l'appareil de formation ne peut se faire sans une implication importante des opérateurs de formation, et suppose des changements conséquents dans les ingénieries de formation, les ingénieries pédagogiques et financières.

I – OBJECTIFS et ENJEUX de l'appel à manifestation d'intérêts

Cet appel à projets est proposé pour accompagner les organismes de formation dans le changement et s'inscrit dans le cadre d'une offre de services plus large, mais est spécifique aux organismes de formation et centré sur les besoins de chacun.

Il vise à **identifier et à soutenir les démarches de transformation** des organismes de formation et de leurs offres de formation en tenant compte à la fois des mutations :

- Economiques : évolution rapide des métiers, nécessité de penser la formation autrement pour construire de nouvelles compétences, accéder à des savoirs faire et savoir être liés à la capacité d'adaptation au changement, à l'agilité,
- Sociétales : attentes différentes des nouvelles générations en matière d'accès au savoir et à l'information induisant un bouleversement important de l'approche formative,
- Numériques : la révolution numérique transforme le modèle économique, entraîne un changement radical dans la relation pédagogique,

Et en lien avec le projet régional « Itinéraire Compétences » dont les objectifs sont de :

- Construire et mettre à disposition de l'économie d'un territoire une offre de formation plus agile, pour répondre dans le « juste à temps » tant aux besoins en compétences des demandeurs d'emplois en intégrant leurs potentiels individuels qu'à ceux des entreprises,
- Accroître l'efficacité de l'offre de formation pour une meilleure insertion et inclusion,
- Rationaliser les dépenses de formation en achetant des parcours professionnalisant plus courts et plus efficaces,
- Accroître l'appétence du demandeur d'emploi pour la formation en lui proposant d'être acteur de son parcours de formation en le construisant sans discontinuité vers un emploi, en assurant un accompagnement personnalisé.

Cet appel à projets propose une démarche de soutien à l'innovation par un accompagnement visant à :

- L'amélioration de l'existant,
- La conception de nouvelles approches organisationnelles, économiques et managériales des pratiques de formation,
- L'intégration des sciences cognitives, issues des neurosciences, dans les approches pédagogiques,
- Le développement d'une offre modulaire pour des parcours individualisés, et le développement de modules de formation additionnels pour enrichir les certifications et les parcours en vue d'une meilleure employabilité,
- La révision des liens entre « apprenant », entreprise, formateur pour des immersions en entreprise, organisées, structurées et accompagnées à des fins pédagogiques.

Il est attendu que **l'accompagnement permette aux organismes de formation de faire évoluer leurs postures pédagogiques, de pouvoir répondre de façon plus efficace aux attentes nouvelles des financeurs de formation et de développer des modèles plus agiles qui :**

- soient adaptés à l'individualisation et à la personnalisation de la formation,
- intègrent les apports du digital par la refonte des outils pédagogiques,
- varient les supports et les modalités d'apprentissage.

II - TERRITOIRE ELIGIBLE

La Région Grand Est

III - LES BENEFICIAIRES

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux organismes de formation du Grand Est qui ont la volonté de s'engager dans une démarche de modernisation de leur offre de formation et qui :

- ◆ sont attributaires de marchés en lien avec le Programme Régional de Formation Professionnelle de la Région Grand Est, ou qui ne le sont pas mais dont l'offre de formation pourrait s'adresser aux demandeurs d'emplois de niveau infra IV éligibles au Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences,
- ◆ ne détiennent pas, au sein de leur structure les compétences et/ou ressources suffisantes pour engager de façon significative les évolutions nécessaires pour répondre aux futurs appels d'offres régionaux.

IV - NATURE DE L'AIDE REGIONALE

Un accompagnement est proposé aux organismes de formation souhaitant bénéficier de conseils et d'un coaching pour mener un projet visant à répondre aux enjeux de la Région Grand Est avec une offre de formation « rénovée » qui propose des parcours de formation individualisés, hybrides et digitalisés.

Le dispositif d'accompagnement fera l'objet de deux procédures concomitantes :

1 – La sélection, par un appel d'offres, de prestataires spécialisés dans l'ingénierie de la formation, en capacité de conseiller et d'accompagner les organismes de formation en ingénierie pédagogique, organisationnelle et financière, mais également sur l'usage du numérique et maîtrisant les approches innovantes en matière de formation.

Ces prestataires seront mis en relation avec les organismes de formation retenus via le présent AMI par l'intermédiaire de la Région.

2 – Le lancement du présent appel à manifestation d'intérêt permettant de sélectionner les organismes de formation souhaitant intervenir sur la Région Grand Est et bénéficier de la démarche d'accompagnement pour transformer ou faire évoluer leur offre de formation.

Cet AMI permettra d'accompagner 100 organismes de formation sur un projet d'innovation axé sur les thèmes cités ci-dessus et repris dans le cadre de réponse.

Cet accompagnement pourra démarrer à partir de **mars 2023 pour se terminer en février 2024.**

V - PROJETS ELIGIBLES - NATURE DES PROJETS

Les projets ayant pour ambition de faire évoluer l'offre de formation, dans le cadre d'une stratégie de développement construite en référence aux enjeux de la formation professionnelle et en lien avec le projet régional Itinéraire Compétences et qui portent sur de nouveaux modèles d'ingénierie :

- de formation (modularisation, individualisation, ingénierie de parcours, multi-modalités, ESP,...),
- pédagogique (innovations pédagogiques, digitalisation, ...),
- financière (évolution du modèle économique, diversification des marchés, mixage des publics, ...)

L'organisme doit être en capacité de décrire sa stratégie et de démontrer comment s'y intègrent ce projet de modernisation et les investissements qui s'y rapportent.

Le cadre de réponse proposé est l'outil constitutif de la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt et donne la possibilité à l'organisme de formation de :

- Déterminer ses besoins : préciser sur quoi porte son besoin d'accompagnement et en quoi sa démarche d'amélioration du processus formatif va concourir à la modernisation de l'offre de formation,
- Définir ses axes et projets de transformation,
- Formaliser un plan d'action,
- Prendre un engagement : désigner et engager un ou plusieurs membres de l'équipe dans les actions à entreprendre.

VI- CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Les projets pourront être axés sur plusieurs thèmes en lien les uns avec les autres et pourront être travaillés en différentes phases.

Les projets présentés seront appréciés sur :

- La cohérence et la pertinence des projets au regard des priorités régionales en lien avec le cap de transformation envisagé au travers d'itinéraire Compétences,
- L'implication d'un ou plusieurs membres de l'équipe dans la démarche d'innovation souhaitée par l'organisme de formation.

La Région sera attentive au temps dédié par le chef de projet de l'organisme de formation à la consolidation du projet et à la conduite de celui-ci avec le prestataire et la régularité de l'engagement pour atteindre les objectifs dans le temps imparti à l'accompagnement.

Les caractéristiques des publics ciblés par l'organisme de formation : la priorité sera donnée aux projets s'adressant aux publics ciblés par le Pacte – le Plan d'Investissement dans les Compétences.

VII - NATURE DE LA PRESTATION

Les organismes de formation se verront proposer un accompagnement en deux étapes et devront collaborer avec le prestataire sur les missions suivantes :

- Mission 1 : Diagnostic partagé des besoins de l'organisme de formation et consolidation d'un plan d'action

Cette mission vise à approfondir le projet de l'organisme de formation retenu suite à l'appel à manifestation d'intérêt. Le prestataire doit clairement identifier les besoins de l'organisme de formation, et selon le cas, reformuler avec lui ses besoins pour les affiner.

Ce diagnostic constituera un élément essentiel permettant au prestataire de consolider le plan d'action avec l'organisme de formation sur lequel pourra s'adosser la prestation d'accompagnement.

Il s'agira ainsi, pour l'organisme de formation, de définir son niveau d'engagement, de définir en nombre de jours lié à la mobilisation de ses équipes pédagogiques.

A l'issue de la phase de diagnostic approfondi, le prestataire devra présenter, pour validation, à la Région le plan d'action à mettre en œuvre dans le cadre de l'AMI, qui pourra, selon chaque cas, constituer tout ou une partie du plan global de transformation de l'organisme de formation.

- Mission 2 : Accompagnement et mise en œuvre du plan d'action lié à l'innovation de l'offre de formation

Il s'agira au travers de cette mission :

- d'accompagner l'organisme de formation dans la mise en œuvre du plan d'action établi lors du diagnostic conjointement entre l'organisme de formation et vérifié par les services de la Région,
- d'apporter un appui, d'accompagner le développement des compétences de l'organisme de formation, et de guider les organismes de formation dans les choix « stratégiques » à opérer.

Les productions issues de la phase d'accompagnement (Mission 2) et réalisées au sein de l'organisme de formation dans le cadre de sa collaboration avec le prestataire seront la propriété de l'organisme de formation accompagné.

◆ Cet accompagnement est financé directement aux prestataires retenus par la Région et engagera l'organisme de formation bénéficiaire à conduire son projet selon les modalités définies dans la convention afférente à la mise à disposition de la « prestation » d'accompagnement.

VIII - SOLLICITATION DE LA PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT

► DEPOT DE DOSSIER

Il est demandé aux réseaux d'organismes de formation ou aux organismes de formation du territoire Grand Est exerçant sur plusieurs sites de ne déposer qu'un seul dossier.

Pour candidater, l'organisme de formation devra renseigner le dossier type sur :

<https://www.grandest.fr/appel-a-projet/accompagnement-de-projets-dingenierie-de-formation-innovants-portes-par-les-organismes-de-formation/>

Le dossier déposé par l'organisme de formation sera transmis après validation par le comité de sélection au prestataire désigné pour assurer l'accompagnement et est destiné à constituer la base nécessaire à l'approfondissement du diagnostic et à la consolidation du plan d'action.

METHODE DE SELECTION

L'appel à manifestation d'Intérêt consiste à sélectionner les projets qui répondent le mieux aux critères définis, dans le cadre d'une enveloppe financière préalablement fixée.

Un comité de sélection examinera les projets en fonction des conditions d'éligibilité.

Il appuiera son choix notamment sur :

- La qualité des projets telle que présentée dans l'article 5,
- La proposition détaillée des moyens consacrés à la transformation,
- L'argumentation liée au besoin d'accompagnement.

Le comité de sélection sera composé de représentants de la Région (élus et techniciens).

Seuls les dossiers complets et répondant aux exigences de l'AMI sont présentés au Comité de sélection. Il appartient au comité de sélection, du présent appel à projets, d'apprécier l'éligibilité du projet et sa pertinence en fonction des orientations régionales, territoriales et/ou de son potentiel.

La conformité du projet aux critères d'éligibilité n'entraîne pas l'attribution automatique de la prestation d'accompagnement.

La Région conserve un pouvoir d'appréciation fondé notamment sur le degré d'adéquation du projet présenté avec ses axes politiques, la disponibilité des crédits, le niveau de consommation de l'enveloppe budgétaire.

L'octroi d'une aide régionale ne constitue en aucun cas un droit acquis.

Dans le cadre de cet appel à projets, la Région Grand Est s'engage à ne diffuser aucune information confidentielle.

IX - PILOTAGE DE LA DEMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT

Un comité de pilotage assurera le suivi global de la démarche d'accompagnement et les effets de celle-ci sur la modernisation de l'appareil de formation.

Cependant, il est attendu, des organismes bénéficiaires de la prestation d'accompagnement, de transmettre 6 mois après la fin de l'accompagnement, un bilan écrit de la mise en place des innovations.

Le bilan devra reprendre succinctement les éléments du plan d'action et montrer de quelle manière les apports de l'accompagnement ont été investis.

Celui-ci sera à adresser par mail à l'adresse suivante :

patricia.sager-provang@grandest.fr